

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 JUILLET 2019

Délibération : **N° 2019-07-101**  
OBJET : **CONVENTION DE FINANCEMENT OGEC 2019/2020**  
Nomenclature : **1.3.2**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 22

**Pouvoirs** : 7

**Absents** : 0

**Votants** : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2019 07 101 -  
ANNEXE Convention  
Financement OGEC.pdf

Le premier juillet deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-un juin deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAudeau, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Damien CLOUET donne pouvoir à Aurora ROOKE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

**Rapporteur** : Madame Marie-Madeleine REGNIER

La convention relative aux relations financières existantes entre la commune de Treillières et l'organisme de gestion de l'école Ste Thérèse arrive à son terme, il convient de la renouveler à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

A la demande de l'OGEC, la convention sera signée pour une année, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020, le nouveau bureau souhaite en effet que cette année soit une période d'échanges sur les modalités et critères inscrits dans cette convention.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER le maire à signer la convention et les pièces afférentes.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 juillet 2019  
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190701-2019-07-101-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2019  
Date de réception préfecture : 03/07/2019